



D.2018.10.03.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**8.1 - Foncier : Borderouge – Cession d'un terrain rue Edmond Rostand**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Dans le cadre du réaménagement de la voirie rue Edmond Rostand à Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a été sollicité par Toulouse Métropole pour lui céder un terrain.

Les parties de la parcelle concernée, de superficies de 20 m² et de 11 m² environ, sous réserve d'arpentage, sont à détacher de la parcelle cadastrée 831 AY 1203 qui relève du domaine public du SMTC.

En effet, cette parcelle a été acquise pour la réalisation du parking de la station de métro Borderouge.

Conformément à l'article du 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques « Les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. »

Ce terrain relèvera du domaine public de Toulouse Métropole.

Le service des Domaines a fixé la valeur du terrain à 1 500 euros hors taxes.

Afin de ne pas retarder la réalisation des travaux de voirie, Toulouse Métropole sollicite le SMTC pour prendre possession des lieux dans l'attente de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la cession de ce bien et d'autoriser la prise de possession anticipée du terrain.

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la cession des parties de parcelles à détacher de la parcelle cadastrée 831 AY 1203 pour des superficies de 20 m² et 11 m² environ au prix de 1 500 euros hors taxe.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : AUTORISE la prise de possession anticipée du terrain dans l'attente de la signature de l'acte de transfert de propriété.

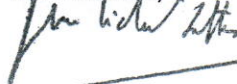
ARTICLE 4 : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 775.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181008-20181003-8-1D- DE Date de télétransmission : 08/10/2018 Date de réception préfecture : 08/10/2018
--